

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials / Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from scanning / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été numérisées.

REVUE POLITIQUE ET LITTÉRAIRE

CANADA-REVUE

POLITIQUE — LITTÉRATURE — THÉÂTRE — BEAUX-ARTS

Vol. IV

MONTREAL, 2 SEPTEMBRE 1893.

No. 35

A NOS LECTEURS

Montréal, 1er Sept. 1893.

Mes chers amis,

Appelé à rentrer dans le journalisme politique, je viens vous faire aujourd'hui mes adieux de rédacteur en chef.

Pendant un an vous m'avez accordé l'appui de votre confiance et l'encouragement de votre approbation dans la lutte gigantesque que nous avons faite.

Nous avons passé au plus fort de la mêlée, et nous avons assis le CANADA-REVUE sur des bases durables.

C'est à votre courageux dévouement et à votre inaltérable conviction que j'ai dû de pouvoir maintenir sur la citadelle le drapeau des libertés religieuses et civiles.

J'abandonne aujourd'hui, avec regret, le poste glorieux que vous

m'avez confié, mais je sais laisser en bonnes mains la défense de nos principes et de nos droits. Les collaborateurs assidus qui m'ont aidé et soutenu restent là pour continuer l'œuvre; j'ai la conviction qu'ils sauront s'inspirer des sages mentors qui ont guidé le CANADA-REVUE au milieu des écueils, et conserver au journal cette vigueur et cette autorité qui l'ont imposé à notre population.

Dans tous les cas, je n'oublierai jamais l'honneur qui m'a été fait de m'appeler à ouvrir le feu, et vous pouvez être certains, qu'en dehors de mes devoirs politiques, je ne perdrai pas de vue vos vaillants efforts pour la conquête des droits populaires, et que je serai le premier à applaudir à votre succès.

Bien à vous, et adieu,

MARC SAUVALLE.

UN ESSAI

Rien ne coûte d'essayer.

Voyez nos braves compatriotes de la Beauce :

Ils n'avaient pas de collège commercial, et en désiraient un, à leur idée, libre et pratique.

Quelques hommes dévoués ont lancé une souscription qui s'est couverte de noms.

Aujourd'hui ils inaugurent cette institution, qui aura des professeurs laïques, et à laquelle le clergé fait pourtant assez bonne figure.

Pourquoi ne pas tenter quelque chose à Montréal pour créer une école gratuite qui fait absolument défaut et que tout le monde réclame ?

Par exemple, il faudrait faire quelque chose de complet,

Je voudrais que cette école fût ouverte au cœur de la ville.

Je voudrais qu'elle fût ouverte gratuitement à tous les enfants dont les parents sont incapables de faire les frais d'une école payante.

Je voudrais qu'on y reçût sur le même pied d'égalité les enfants parlant toutes les langues et professant toutes les religions.

Je voudrais qu'elle fût inconcessionnelle.

Je voudrais que les enfants ne fussent pas divisés d'après la langue qu'ils parlent, mais que les deux langues fussent employés concurremment, c'est-à-dire, que, dans un même cours, certaines matières fussent enseignées en anglais et d'autres en français, aux mêmes élèves, de façon à les rendre maîtres des deux langues à la fois.

L'essai ne vaut-il pas la peine d'être fait ?

Ne serait-ce pas une façon de voir si notre population est réellement aussi récalcitrante aux écoles publiques qu'on le croit ?

Ne serait-ce pas le moyen de constater le degré d'assimilation des deux races ?

En tous cas, ce serait d'un grand secours matériel pour les familles pauvres.

Mais, entendons-nous bien, il faudrait faire un essai en grand.

L'école gratuite ne devrait être en rien inférieure à aucune des écoles existantes, ce qui serait facile, vu qu'un grand nombre de profes-

seurs laïques seraient enchantés de trouver là une occupation.

La parole est maintenant aux millionnaires et aux richards ainsi qu'aux philanthropes des deux nationalités.

S'ils veulent entreprendre l'essai, nous serons là pour les seconder de toutes nos forces.

Nous pouvons les tenir assurés que la tentative vaut un léger sacrifice de leur part.

Un succès serait un triomphe sur le déplorable système actuel.

DUROC.

LES DROITS DE L'ÉTAT ET DE LA FAMILLE

La question des droits de l'État et de la famille en matière d'éducation ne peuvent être délimités avec trop de soin en présence des efforts constants de nos cléricaux pour enlever à ces deux puissances le contrôle sur la direction des futurs citoyens et des futurs pères de famille.

Nous croyons bon de relever deux citations puisées à des organes catholiques qui établissent la gradation des pouvoirs.

Nous découpons ceci de la *Semaine Religieuse* de Québec :

Guizot, tout calviniste qu'il était, a proclamé dans un de ses plus beaux discours, que tous les droits en matière d'enseignement n'appartiennent pas à l'État.

" Il y en a, dit-il, qui sont, je ne veux pas dire supérieurs aux siens, mais antérieurs. Les premiers sont les droits des familles : les enfants appartiennent aux familles avant d'appartenir à l'État."

Il ne manque pas de catholiques parmi nous qui, en matière d'éducation, ne sont pas même aussi orthodoxes que ce calviniste.—*La Semaine Religieuse de Québec.*

Nous sommes certainement heureux de voir enfin admettre le principe de l'autorité primordiale du père de famille d'abord et de l'État ensuite.

Les citations suivantes montreront si les catholiques suivent toujours les enseignements que leur donnent les autorités de leur religion.

Voici d'abord l'opinion de feu Mgr Baillargeon :

" On ne peut nier le droit du pouvoir laïque de pourvoir à l'enseignement dans les lettres et les sciences pour qu'il atteigne sa fin légitime et pour le bien social, et par conséquent on ne doit point nier

au même pouvoir laïque le droit à la direction des écoles autant que le demande cette fin légitime." (Notes de Mgr Baillargeon à la suite de son mandement du 31 mai 1870, sur l'enseignement.

Une autre maintenant :

" Par sa constitution divine elle (l'Église) a le droit et le devoir de veiller à ce que la foi et les mœurs de la jeunesse chrétienne soient sauvegardées. Et comme il ne saurait y avoir de droit contre le droit, l'État ne peut jamais entraver l'Église, quand il s'agit de la foi et des mœurs." POUR CET OBJET, l'Église doit avoir entrée dans les Ecoles, non par simple tolérance, mais en vertu de sa mission divine ... Partir de la condamnation des propositions 45 et 47 du *Syllabus pour refuser à l'État toute intervention dans l'instruction littéraire et scientifique de la jeunesse*, en tant que la fin légitime de la société et le bien commun le demandent; pour stigmatiser comme usurpation sacrilège toute loi civile concernant l'éducation de la jeunesse; pour dire enfin, que, par sa constitution divine, l'Église doit avoir seule la direction positive des écoles, même en ce qui concerne les lettres et les sciences naturelles, ce serait méconnaître à la fois la logique et l'enseignement des docteurs les plus autorisés." (Extrait d'une circulaire de feu Mgr Baillargeon, cité par Son Excellence le Cardinal Taschereau, dans une lettre en date du 19 mai 1881, lettre adressée "au nom de tous les évêques de la Province" à M. U. E. Archambault, Montréal.)

Écoutez donc un peu, messieurs les *clericisateurs* obstinés.

Ces enseignements ne sont-ils pas assez solennels?

Vous demandez pour le père de famille le contrôle de l'éducation de ses enfants, vous l'exigez.

C'est un leurre.

Vous seuls enlevez au père le contrôle.

Est-ce en refusant de faire passer ouvertement des brevets devant des examinateurs civils que vous permettez au père de contrôler l'éducation de ses enfants?

Est-ce en remettant la direction de l'éducation à un Conseil dont la majorité composée d'évêques est irresponsable devant le père de famille que vous lui donnez un contrôle?

Quelle fantasque prétention!

Nous voulons un ministre de l'instruction publique, pour que les pères de famille aient leur voix dans son choix et puissent contrôler ses actes.

Nous voulons des examens officiels et ouverts à tous, pour que les pères de famille puissent se rendre compte de la valeur de l'éducation donnée à leurs enfants.

Nous ne voulons pas de ces maisons d'éducation où un père risque de se faire mettre dehors la tête la première s'il s'avise de trouver à redire à l'éducation donnée à son fils.

PERE DE FAMILLE.

EN FRANCE

Tous nos calotins ont été évidemment frappés au cœur par le résultat des élections françaises qui assurent le triomphe de la République.

Les royalistes sont écrasés, et le comte de Paris, comme son *fiston* qu'on avait, dans les chapelles castoriennes, proclamé le futur roi, sont dans le trente-sixième dessous.

Tant pis pour ceux qui ne l'avaient pas compris il y a trois ans.

Le désespoir de ces belles âmes est archicomique.

Le *Courrier du Canada* est lugubre.

Les élections françaises, qui ont eu lieu hier, semblent avoir été un désastre pour la cause conservatrice et catholique.

Les dépêches annoncent que le comte de Mun a été battu à Pontivy, et M. Delahaye, le dénonciateur du Panama, à Chinon.

Au premier tour de scrutin, il n'y a qu'une poignée de membres de la Droite d'élus.

Pauvre France!

Quoi de plus comique que cette douleur?

Ah, cela vous coûte, messieurs, de songer que la belle proie des temps jadis vous échappe.

Vous n'avez pas fini de pleurer.

M. Tardivel, lui, est encore plus drôle.

Il se fâche.

Il tourne au révolutionnaire, à l'énergumène, au pétroleur.

C'est très mal, cela, pour un dévôt.

Voici quel langage tient la *Vérité*:

Nous ne croyons pas que la France se débarrasse jamais, par les voies constitutionnelles, de l'abominable régime que la franc-maçonnerie lui a infligé.

Quand Dieu voudra relever la France, Il lui enverra une épée, mais une épée chrétienne.

Tudieu, quelle furie!

Pistolet de paille!

Sabre de bois!

Est-il assez grotesque, notre Veillot en robe de chambre?

Que penser de cette sortie furibonde lorsqu'on lit les paroles si sensées, la leçon si profondément opportune que Mgr Bonnefoy,

évêque de La Rochelle, donnait aux délégués canadiens venus en cette ville assister aux fêtes de Champlain ?

Si l'on nous persécute, nous trouverons dans notre foi, plus robuste que les persécutions, le courage de rester fidèles au pouvoir. Si, au contraire, ceux qui ont en main la puissance assurent à nos âmes catholiques la liberté, oh ! alors, avec tout notre cœur, avec tout notre enthousiasme, nous leur assurerons notre ferme appui ; entre eux et nous, l'alliance sera indissoluble ; ce sera à la vie, à la mort.

D'ailleurs, à quoi bon perdre un temps précieux ?

Si nous savions que M. Tardivel eût encore quelque respect pour les enseignements pontificaux, si nous le croyions capable de s'incliner devant celui qu'il prétend vénérer, nous lui citerions cette lettre que le souverain pontife vient d'adresser, au cours des élections, à Mgr Lecot, et dont *l'Univers* a publié le texte. Ce qui frappe tout d'abord dans ce document, dont le retentissement ne peut manquer d'être considérable, c'est la leçon que donne Léon XIII à certains prélats. Et parmi eux, on peut ranger sans hésitation, Mgr Gouthe-Soulard, qui, il y a quelques jours encore, cherchait à obscurcir à dessein le sens des encycliques pontificales. En d'autres termes, et cette fois avec une netteté de langage qui ne peut plus donner prise à l'équivoque, le souverain pontife déclare que, dans l'intérêt de l'Église, les catholiques doivent cesser toute opposition au gouvernement légal de la France. Il n'aime pas que "quelques hommes entraînés par l'esprit de parti se servent d'une apparence de religion comme d'un bouclier pour faire plus sûrement opposition au pouvoir depuis longtemps établi." Plus loin, il estime "à la fois malheureux et absurde qu'il se trouve quelqu'un qui, se vantant d'avoir plus souci de l'Église que le pape, s'arroge le droit de parler en son nom contre les enseignements et les prescriptions de celui qui est à la fois le protecteur et le chef de l'Église." Il nous semble que c'est assez clair.

Après cette condamnation si formelle et ces épithètes qui tombent presque comme des anathèmes, comme le dit fort judicieusement le *Temps*, que reste-t-il des interprétations et des conseils donnés ces jours-ci par certains docteurs réactionnaires ou ultra-cléricaux ? La publication de la lettre au car-

dinal Lecot, commandée par le souverain pontife lui-même, ne semble-t-elle pas la réponse la plus topique à des consultations comme celles de M. Gouthe-Soulard ou de M. le duc de Broglie ? Et quel est le catholique sincère, respectueux envers le Saint-Siège, qui pourrait hésiter sur cette soumission qu'on exige impérieusement de lui ? En vérité, nous plaignons sincèrement et M. l'archevêque d'Aix et M. l'évêque de Séz, qui vient d'adresser à son collègue une lettre dans laquelle il le félicite chaleureusement de ses instructions sur le devoir électoral, et déclare qu'il y adhère "absolument et sans aucune restriction." Comment arriveront-ils à persuader aux fidèles que leur attitude belliqueuse se concilie avec les exhortations pressantes du pape en faveur "de la concorde et de la paix !" Loin d'imiter la fougue indiscrète de ces prélats, l'archevêque de Paris écrit, lui, une lettre pastorale, où, comme les évêques dont nous citons hier les noms, il se range délibérément à la doctrine du Vatican qui commande, dit-il, "d'accepter sans arrière-pensée et avec la loyauté parfaite qui convient aux chrétiens nos institutions actuelles."

En résumé, Léon XIII a voulu qu'à la veille des élections générales, nul ne pût se méprendre sur le sens et la portée de ses encycliques. Il fait une fois de plus appel à tous les catholiques français, "hommes de cœur et d'équité" pour leur persuader de "reconnaître et de garder loyalement la Constitution du pays telle qu'elle a été établie." Cette nouvelle manifestation accuse d'un trait plus vigoureux encore la grande figure de l'éminent pontife. Qui ne serait frappé de la continuité de cette politique, de la persistance de cette volonté qui, malgré les obstacles, va toujours droit à son but ? A coup sûr, si, parmi les ralliés, Léon XIII n'est pas le seul sincère et convaincu, il apparaît comme le plus franc, le plus déterminé et le plus persévérant de tous.

Le puissant mouvement provoqué par le pape a été précieux et n'a pas été incompris.

Le peuple et le clergé sont allés à la république.

En France où le clergé est citoyen, paie ses taxes et remplit ses obligations militaires, il s'est rallié au peuple qui a les mêmes besoins que lui et les mêmes aspirations : celles d'un gouvernement sain et puissant.

Tant pis pour Tardivel.

Tant pis pour Chapais.

Vive la République !

FRANCE.

Le *Monde* a annoncé qu'un des membres de la paroisse de Montebello, comté d'Ottawa, portant un nom historique, a abjuré la foi catholique pour entrer dans la religion presbytérienne.

Cette décision est la conséquence des répartitions préparées dans cette paroisse pour la construction d'une nouvelle église.

PELERINAGES ET MIRACLES

Les catholiques d'Ottawa ont fait un immense pèlerinage sous la direction de Mgr Duhamel, et cette entreprise a donné encore une fois la mesure des excellentes relations qui règnent entre les deux branches de la famille catholique de ce diocèse.

Il a fallu diviser le train qui emmenait les dévots à la Bonne Sainte Anne en deux sections — une section canadienne et une section irlandaise — sans quoi il y aurait eu des miracles avant l'arrivée.

La bonne entente du troupeau de Mgr Duhamel ressort d'ailleurs de la mesure suivante signalée par les journaux quotidiens.

OTTAWA, 26 — Les commissaires irlandais d'écoles séparées ont informé les commissaires français qu'à l'avenir, les enfants français ne seraient plus admis aux écoles anglaises, parce qu'ils retardent les autres élèves.

Les commissaires français disent qu'ils n'ont rien à faire dans cette question, que c'est l'affaire des parents.

Il ne manquait plus que cela pour assurer la ruine des écoles françaises.

Si les contribuables catholiques se subdivisent encore, le sort des écoles séparées est réglé.

Mais tous ces soucis-là n'ont pas empêché le pèlerinage.

Le pèlerinage est une question d'affaires, et les affaires avant tout.

Avant le départ, l'archevêque d'Ottawa a prononcé à notre intention une allocution, dont nous trouvons le compte-rendu suivant dans le *Citizen* d'Ottawa :

“ Dans son sermon sur les devoirs des mères, l'archevêque a touché la question d'éducation. Il a dit que l'éducation religieuse de l'enfant à l'école était bien autrement nécessaire que l'éducation séculière, l'enseignement des sciences et de la littérature. L'enseignement séculier ne doit pas être négligé, mais l'enseignement religieux doit avoir la première et la plus grande place.

L'archevêque a ajouté qu'il y avait un mouvement lancé dans ce pays pour supprimer l'enseignement de la religion dans les écoles, et que le but de ceux qui étaient à la tête de ce mouvement était d'établir au Canada le même état de choses qu'en France, où l'on met entre les mains des enfants des livres d'école contenant des blasphèmes contre la Sainte Vierge et les sacrements de l'Église.

Une personne présente au sermon nous affirme même que Mgr. Duhamel a dit “ des livres dans lesquels on enseignait à blasphémer Dieu, la sainte Vierge et les sacrements de la religion catholique ”.

Quoiqu'il en soit, nous ne discuterons pas aujourd'hui les avances gratuits de Mgr Duhamel, mais nous

avons pris nos mesures pour nous procurer sans délai la liste des *text-books* employés par le ministère de l'instruction publique, et aussitôt que nous l'aurons nous réglerons ce compte-là en invitant Mgr Duhamel à nous citer l'ouvrage auquel il fait allusion.

Il jugera par lui-même qu'il est imprudent d'avalier les gasconnades de la *Croix* et de les servir à ses fidèles comme parole d'Évangile.

Mais, revenons au pèlerinage.

Le Chanoine Campeau, qui avait charge de l'entreprise, a expliqué après le sermon les conditions du pèlerinage, les règlements, le prix des billets, etc.

Il a défendu aux fidèles de rien donner aux gens qui rôdent autour de la paroisse, et implorant la charité pour pouvoir faire le pèlerinage, mais, a-t-il dit, ces gens-là doivent venir voir le prêtre et lui exposer leur situation.

Cette férocité d'idée de domination est une des caractéristiques de l'esprit ecclésiastique, mais elle se combine ici avec un instinct de spéculation déplorable.

On dirait qu'ils ont peur de voir passer en dehors de leurs mains un seul de ces écus.

Un ami, un brave canadien, qui arrive de pèlerinage, nous écrit dans son style indigné dont nous respectons toute la crudité et toute la naïveté :

Je suis allé dernièrement en pèlerinage, et c'est toujours une surprise à chaque voyage de voir les prêtres de Sainte Anne de Beaupré. Jusqu'à notre chapelain en était indigné. Ils font entrer les pèlerins dans l'Église, et ils nous expliquent ce que nous avons à faire : ouvrir nos bourses *bien, bien large, de faire dire des messes*, et de donner seulement que dans *les troncs*, pas aux mendiants, et de ne pas acheter ailleurs que dans leur magasin ; et ils nous le défendent bien : *entendez-vous bien, comprenez-vous bien ?* Voilà leurs propres expressions.

Ils ont quêté deux fois pendant la messe.

Ce n'est pas tout : après la messe il y a des prêtres qui se mettent dans la rue, comme des sentinelles, et ils cherchent à envoyer le monde dîner à une de leurs communautés.

Ils indiquaient l'endroit avec leurs deux bras, comme le font les hommes qui vont aux abattoirs avec un troupeau d'animaux, et aussi ils me font penser aux charretiers des hôtels aux gares lorsque l'on débarque.

Pour leur magasin, ils font tout ce qu'ils peuvent pour renvoyer les autres marchands d'objets de piété.

Si vous étiez témoins de toutes leurs actions, leurs manières *bâtardes*, vous pourriez fournir un numéro très intéressant.

Voilà, d'après un témoin oculaire, le spectacle dégradant auquel on assiste à ces fameux pèlerinages, qui ne sont autre chose que la mise en coupe réglée de la crédulité, de l'ignorance et du paganisme populaire.

Quant aux miracles, il vaut mieux ne pas en parler.

Le plus sûr est celui que l'on vient de constater au dernier pèlerinage des gens de l'Outaouais.

Un pèlerin a été trouvé mort hier matin dans une salle d'attente, tout près de la Basilique, à Ste Anne de Beaupré.

Le coroner a fait transporter le cadavre à l'ancienne morgue, où il en a pris la description suivante :

“ Jeune homme de 25 à 26 ans, portant un scapulaire avec relique, médaille de Ste Anne avec ruban vert sur le revers de son habit. ”

Dans les poches du défunt, on a trouvé une pipe en plâtre avec douille en cuivre et bouquin en corne noire, un couteau à deux allumelles, un chapelet rouge monté en argent, une boîte d'allumettes en cuivre, un mouchoir de poche blanc, un gros paroissien romain et \$9.79.

On le croit de Maskinongé ou d'Ottawa.

Il restera exposé à la morgue jusqu'à lundi.

En voilà au moins un qui est débarrassé à jamais de la persécution religieuse,

MAX.

UNE HONTE

Tous les journaux de Montréal enregistraient, la semaine dernière, la mésaventure lamentable d'une pauvre femme abandonnée par son mari avec ses enfants en bas âge. Conduite devant le recorder, elle fût condamnée à un mois de prison. A l'expiration de sa peine, sa situation n'ayant pas changé, le magistrat dut la renvoyer en prison pour un autre mois.

Comme il est certain, à moins d'un miracle improbable, que la situation de cette malheureuse ne recevra aucune modification durant l'espace de ce second mois, le juge devra lui en octroyer un autre, et ainsi de suite jusqu'au trépas de la misérable.

Voilà l'histoire dans toute sa hideuse simplicité.

Ainsi voilà une pauvre femme, une créature du bon Dieu comme vous, Madame, qui avez un époux si attentif à tous vos besoins, des enfants si aimants et si tendrement aimés ; voilà une pauvre mère qui ne sait que souffrir, qui n'a même pas la ressource illusoire de trouver une volupté dans sa douleur en en traduisant l'acuité par une apostrophe sanglante à cette société marâtre qui la réduit au désespoir ; voilà un être de qui nous sommes les frères, selon la parole évangélique, et nous ne trouvons pas le moyen, dans notre égoïsme cruel, de lui assurer sa part de soleil, sa part de bonheur fugitif, sa part de liberté ; nous lui enlevons la possibilité d'élever ses enfants ou le droit de mourir pour eux ! Nous outrageons

la misère, nous incriminons un malheur, nous engourdissons une intelligence, nous desséchons un cœur, et, souriants, légers, satisfaits, nous proclamons volontiers la supériorité de nos institutions ! Quel aveuglement ou quelle audace !

La charité individuelle sait donner à l'occasion une larme de crocodile ; la charité collective, elle, offre un cabanon.

Il en sera de même tant que nous ne contrôlerons pas l'emploi des sommes que l'on nous soutire pour le soulagement des misères du pauvre. Il en sera de même tant que nous ne ferons pas exécuter les conventions arrêtées entre nos ancêtres et les communautés religieuses qui ont été royalement dotées pour subvenir aux besoins des malheureux, et particulièrement des femmes, des enfants et des vieillards, c'est-à-dire des faibles ou des impuissants. Il en sera de même tant qu'une supériorité conventionnelle, une immunité absurde et une considération sans motifs seront accordées à des gens qui ont fait solennellement vœu de pauvreté, et qui vivent dans l'opulence, à des gens qui ont élevé le parasitisme à la hauteur d'une institution, à des gens qui prennent au pays ses forces les plus vives, ses leviers les plus puissants : sa jeunesse et son or.

Des biens immenses ont été concédés à ces gens-là pour des fins charitables. Ces biens s'accroissent chaque année des revenus du fonds, des prélèvements avoués ou dissimulés pratiqués sur la population et des exemptions de toute nature dont bénéficient les communautés. Du moment que l'objet en vue duquel ces donations ont été faites n'est pas atteint, ces donations deviennent nulles *ipso facto*, et nous avons le droit de rompre un contrat qui n'est pas exécuté, comme nous avons le devoir de reprendre ces biens et de les employer à leur primitive et véritable destination. Comment, un testateur aurait le droit d'exiger certaines servitudes de ses héritiers naturels, et nous n'aurions pas celui d'en imposer à des mandataires ? Ce serait une prétention insoutenable.

Eh bien, les communautés ne remplissent pas leurs engagements. Elle accordent quelque secours insignifiants par-ci par-là, toujours très ostensiblement, de façon à éviter l'accusation que nous formulons aujourd'hui, mais c'est tout. S'il en était autrement, si les communautés s'occupaient réellement de la mission qui est leur seule raison d'existence, on ne verrait pas tant de misérables, tant de crève-la-faim, tant de malfaiteurs, tant de prostituées.

Le vice est enfanté par la misère : secourir l'une c'est supprimer l'autre. La charité publique est donc un préservatif social, et cette considération seule, sans

tenir compte de la douce jouissance qu'on éprouve à l'exercer, impose aux autorités l'obligation d'aviser aux moyens de remédier à l'état de choses actuel, soit en reprenant aux communautés les biens dont elles n'usent pas selon la volonté ou l'intention des donataires, soit en les plaçant sous une direction laïque, charitable et responsable, inaccessible aux séductions monastiques et incapable d'apprécier le génie de la comptabilité chrétienne.

Un pas a été fait dans cette voie, et nous tenons à l'honneur de constater que le CANADA-REVUE a été l'un des premiers, sinon le premier, à s'y acheminer. La route se fera, lentement peut-être, mais elle se fera; soyez-en certains.

Le premier coup de pioche officiel a été donné dans la forteresse des abus par deux citoyens distingués: l'honorable Masson, au conseil de l'Instruction publique, a demandé que les examens de compétence fussent subis par les religieux enseignants aussi bien que par les laïques; et le docteur Desmarteau a présenté au conseil de ville une motion tendant à obtenir des modifications dans la charte de la cité, afin de prélever les taxes sur les communautés aussi bien que sur les particuliers.

Ces deux tentatives ont fait pousser des hurlements. Cela n'a pas empêché les idées de faire du chemin, et l'on peut dire que la proposition Masson, quoique repoussée avec discipline, et la proposition Desmarteau, destinée à subir le même sort, tant que nous serons sous la patte ignoble du castorisme, ou peut dire que ces deux principaux articles du programme libéral, progressiste et juste sont aujourd'hui virtuellement en vigueur. L'exclusivisme, l'abus, la force temporaire, le pouvoir éphémère se sont coalisés pour repousser le premier et nous faire préjuger du sort du second; mais le vieil édifice craque sinistrement, et nous verrons bientôt le jour où le bon sens populaire rétablira l'équilibre des devoirs et des droits sur leurs débris.

Relativement à la proposition de M. le docteur Desmarteau, la *Presse* du 19 Juillet écoulé a publié le résumé d'une entrevue d'un de ses reporters avec le maire Desjardins. Nous reproduisons ici l'article de la *Presse*:

LES TAXES.

MONTRÉAL EST TAILLABLE ET CORVÉABLE
À MERCI.

Ce que dit le Maire.

"Un de nos reporters a eu aujourd'hui une entrevue avec le maire Desjardins, au sujet des nouvelles taxes que le comité des finances se propose de prélever sur les propriétaires.

"Si l'on augmente les taxes sur la propriété, a dit l'hon. M. Desjardins, pour la répartir d'une manière plus équitable sur les grands et les petits propriétaires, j'approuve certainement le projet.

"Il n'est que juste que le propriétaire d'un petit immeuble soit taxé dans la même proportion que son voisin qui possède une propriété très considérable.

"Si l'on a augmenté également les taxes des petits propriétaires, les cotiseurs n'ont pas obéi aux instructions du comité de finances. Ce comité, si j'ai bien compris son intention, voulait réajuster les taxes des grands propriétaires sur une base plus équitable comparée à celle des petits propriétaires.

"— Que pensez-vous de la question des exemptions de taxes soulevée par l'échevin Desmarteau?

"— Nous ignorons le montant que nous obtenons des propriétés exemptes de taxes. Taxer ces propriétés, ce serait comme l'individu qui prendrait de l'argent dans une de ses poches pour le remettre dans une autre.

"Nos collègues et nos institutions charitables sont une source d'économie pour la ville. Il est difficile de se figurer le montant d'argent qu'ils économisent pour la municipalité par leurs œuvres charitables. Le public s'exagère la somme des exemptions. On parle de \$23,000,000. Si nos parcs publics, le palais de justice et l'hôtel de ville étaient taxés, qui paierait la taxe? Le public, évidemment. Le palais de justice élèverait les frais judiciaires, les maisons d'éducation se rattraperaient sur le prix de l'instruction. Si nous taxions les églises, ce serait encore le peuple qui paierait. Je ne crois pas au système de taxer les institutions charitables.

"— Que pensez-vous de l'école de réforme et des institutions charitables qui exercent des industries sans payer de taxe, en faisant une concurrence dévastatrice aux industriels taxés?

"— Supposez que nous imposions une taxe sur l'école de réforme. Cette taxe lui serait remboursée par le gouvernement, qui chargerait à la ville de Montréal un prix plus élevé pour la pension des jeunes criminels. Vous savez que c'est Montréal qui fournit presque tous les pensionnaires à cette institution. En fin de compte, nos contribuables paieraient la taxe.

"Je suis d'opinion que l'école de réforme et les autres institutions charitables ne devraient pas charger moins cher que les manufactures pour les travaux qu'ils font exécuter par leur internes. Elles devraient charger les prix réguliers du commerce."

En admettant que l'opinion de M. Desjardins soit

juste, c'est-à-dire en admettant que le public soit obligé de payer pour les communautés sous une autre forme, ce qui est faux d'ailleurs, nous prétendons que, même dans ce cas, les exemptions de taxes doivent disparaître; à côté de la question économique, il y a une question de moralité publique qui impose cette réforme. Quant aux établissements charitables qui se livrent à l'industrie, une taxe serait insuffisante pour résoudre le problème; il faudrait y ajouter une bonne loi et y insérer une clause pénale suffisamment protectrice. C'est le seul palladium possible.

Prenons pour exemple l'École de réforme dirigée par ces bons Frères qui ces bons Frères que ces bons Frères, enfin, désignés par Dieu lui-même pour répandre ses bienfaits sur nos indignes et ridicules, personnes. Ils reçoivent de l'État \$140.00 par année pour entretenir les polissons à qui leurs confrères ont inculqué les bons principes. N'oublions pas que le prix de la pension dans les meilleurs collèges de la Province est d'environ \$100.00 pour les internes, et que les pères Jésuites ont déclaré publiquement que leurs bénéfices étaient au moins de 50 pour cent. Il est certain que les bénéfices ne sont pas moindres à l'École de réforme. Par conséquent, ces pauvres Frères encaissent annuellement au moins \$70.00 par tête, ce qui, pour une moyenne de deux cents pensionnaires, donne \$14,000.00 de bénéfices pour le moins. Ajoutons que ces pensionnaires travaillent au profit de leurs charitables gardiens. Supposant que ces enfants ne rapportent que 0.10 cents par jour et par tête, au bout d'une année de trois cents jours de travail, le produit de ce travail rapportera \$30,000 à la communauté,—en tout \$44,000 au minimum. On peut aisément être charitable à ce prix.

Mais nous n'avons pas l'intention d'aborder la question des taxes aujourd'hui. Nous voulons seulement attirer l'attention des pouvoirs publics et de la masse sur cette monstruosité: Malgré l'entassement de millions que nous avons abandonnés à des communautés pour l'Assistance publique, une pauvre femme, une mère de famille, ne peut trouver un dur morceau de pain que dans la prison, au milieu des ivrognesses, des voleuses et des filles perdues! Et les pauvres petits, que deviennent-ils pendant ce temps-là? Quelque mercenaire les prendra, aux frais de la ville, et tâchera de gratter sur les deniers qui lui seront alloués pour leur entretien. On ne peut pas s'indigner, car l'exemple vient des bons Frères.

Maintenant qui sait, cette gueuse aimait peut-être ses enfants?—Bah, une pauvre! ça ne compte pas. C'est fait pour pleurer, pour souffrir et pour payer. Si misérable que soit une créature humaine, on trouve

toujours moyen de lui faire payer cher la pâture que l'on lui jette. Tenez pour certain que la malheureuse ne manque pas d'ouvrage chez les bonnes sœurs; elle manque seulement de salaire. C'est pourquoi, dans un mois, le recorder, pitoyable, trouvera dans nos lois le moyen de la renvoyer en prison. C'est actuellement le seul moyen de secourir les malheureux, seulement il est excessivement dangereux. En effet, le sujet ainsi avili se dira un beau jour que, prison pour prison, il préfère courir le risque de la mériter réellement. Ce jour-là il fera une tentative contre le bien d'autrui; s'il échoue, il ira dans ce lieu de honte où la misère lui marque une place; s'il réussit, il a quelque chance de vivre librement, comme tout le monde, et d'obtenir l'absolution... comme tout le monde aussi.

Grâce au manque de prévoyance de nos lois, l'Assistance publique est entre les mains des religieux qui peuvent impunément se livrer à tous les abus. Grâce à notre soumission aveugle à ces mêmes religieux, à l'omnipotence que nous leur avons accordée, un pauvre hère ne peut espérer sortir du borbier de la misère que par la porte du vice ou du crime. S'il a de bons instincts il résistera longtemps; s'il en est dépourvu il périra de suite. C'est une question de délai.

C'est aussi pour nous une question d'humanité, d'économie sociale, de sauvegarde et de salubrité publique.

LUPUS.

DE MONTALEMBERT ET LES CASTORS

Nous empruntons à la *Vérité* les principaux passages de la lettre que Montalembert adressait de son lit de mort à un ami qui lui reprochait d'avoir changé de manière de voir, d'avoir cessé d'être ultramontain:

"Jamais, grâce au ciel, je n'ai pensé, dit ou écrit rien de favorable à l'infailibilité du pape, telle qu'on veut nous l'imposer, ni à la théocratie ou à la dictature de l'Église que j'ai réprouvée de mon mieux dans l'*Histoire des Moines de l'Occident*, ni enfin à cet absolutisme de Rome, dont le discours que vous me citez contestait l'existence, même au moyen âge, tandis qu'il forme aujourd'hui le symbole et le programme de la faction dominante parmi nous.

"Il (le gallicanisme) était mort, et bien mort. Comment donc est-il ressuscité? Je n'hésite pas à répondre: par suite des encouragements prodigués, sous le pontificat de Pie IX, à des doctrines outrées et outrageantes pour le bon sens comme pour l'honneur du genre humain; doctrines dont on n'entrevoit pas même une ombre sous la royauté parlementaire. Il manque donc à ce discours, comme à celui que j'ai prononcé à l'Assemblée nationale sur

l'expédition romaine, des réserves essentielles contre le despotisme spirituel, contre la monarchie absolue que j'ai toujours détestée dans l'Etat, et quine m'inspire pas moins de répugnance dans l'Eglise.

“ Mais qu'est-ce qui pouvait nous faire soupçonner, en 1847, que le pontificat libéral de Pie IX, acclamé par tous les libéraux des deux mondes, deviendrait le pontificat représenté et personnifié par l'*Univers* et la *Cirilla*? Au milieu des cris unanimes que poussaient alors le clergé en faveur de la *liberté comme en Belgique*, de la *liberté en tout et pour tous*, qu'est-ce qui pouvait nous faire deviner l'incroyable volte-face de presque tout ce même clergé en 1852? Qui est-ce qui pouvait prévoir l'enthousiasme de la plupart des docteurs ultramontains pour la renaissance du césarisme, les harangues de Mgr Parisis, les mandements de Mgr de Salinis, et surtout le triomphe permanent de ces théologiens laïcs de l'absolutisme, qui ont commencé par faire litière de toutes nos libertés, de tous nos principes, de toutes nos idées d'autrefois, devant Napoléon III, pour venir ensuite *immoler la justice et la vérité, la raison et l'histoire, en holocauste, à l'idole qu'ils se sont érigée au Vatican?*...

“ C'est pourquoi, sans vouloir ni pouvoir entrer dans la discussion de la question qui va se décider au Concile, je salue avec la plus reconnaissante admiration, d'abord le grand et généreux évêque d'Orléans, puis le prêtre éloquent et intrépide, qui ont eu le courage de se mettre en travers du torrent d'adulation, d'impotence et de servilité où nous risquons d'être engloutis. Grâce à eux, la France catholique ne sera pas restée trop au-dessous de l'Allemagne, de la Hongrie et de l'Amérique. Je m'honore publiquement et plus que je ne puis dire de les avoir pour amis, pour confrères à l'Académie. Je n'ai qu'un regret, celui d'être empêché par la maladie de descendre dans l'arène à leur suite, non certes sur le terrain de la théologie, mais sur celui de l'histoire et des conséquences sociales et politiques du système qu'ils combattent.

“ Je mériterais ainsi ma part, et c'est la seule ambition qui me reste dans ces *litanies d'injures*, journalièrement décochés contre mes illustres amis, par une portion trop nombreuse de ce *paucere clergé qui se prépare de si tristes destinées*, et que j'ai autrefois aimé, défendu et honoré *comme il ne l'avait encore été par personne dans la France moderne*.

“ Du reste, j'ai pleine confiance en l'avenir... Je reste convaincu, *malgré toutes les apparences contraires*, que la religion catholique, sans subir la moindre altération dans la majestueuse immutabilité de ses dogmes ou de sa morale, *saura s'adapter* en Europe, comme elle l'a déjà fait en Amérique, aux conditions inévitables de la société moderne, et qu'elle demeurera, comme toujours, la grande consolation et la grande lumière du genre humain.”

Les presses de l'ardivel ont dû gémir d'être obligées de faire entrer tant de *vérités* dans un journal qui en contient généralement si peu.

PAUPER.

La Richesse Religieuse en France

Paris ne compte pas moins de 113 congrégations ou communautés religieuses, 32 d'hommes, 82 de femmes.

En voici la nomenclature :

Augustins de l'Assomption, Bernabites, Capucins, Carmes-Déchaussés, Frères de la Doctrine chrétienne, Dominicains, Eudistes, Franciscains, Institut catholique, Compagnie de Jésus, Lazaristes, Maristes, Prêtres de la Miséricorde, Missions étrangères, Prêtres de N. D. du Sacré-Cœur, Prêtres de N. D. de Sion, Oblats de Marie-Immaculée, Prêtres de l'Oratoire Prêtres de Picpus, Récollets.

Rédemptoristes, Congrégation du Saint-Esprit Frères de Saint-Jean-de-Dieu, Prêtres de Saint-Sulpice, Prêtres de Saint-Vincent-de-Paul, Frères de la Sainte Famille, Prêtres Salésiens.

Congrégations étrangères.—Prêtres flamands, Séminaire irlandais, Passionnistes anglais, Résurrectionnistes (mission polonaise), P. du Saint Sacrement (mission espagnole).

Les congrégations de femmes, dont la liste serait trop longue, se multiplient avec une étonnante rapidité. La seule société de Saint-Vincent de-Paul possède 57 écoles à Paris et 26 dans la banlieue, la plupart doublées d'orphelinats, internats, ouvriers, etc. Presque toutes ont des succursales, ce qui porte le nombre des établissements dans Paris et le département de la Seine à plus de 300.

D'après M. Jules Roche, qui fit sur cette question, en 1882, un très intéressant rapport au Conseil municipal, 10 congrégations d'hommes et 49 de femmes étaient seules autorisées. Comme, depuis cette époque, aucune nouvelle autorisations n'a été accordée, le nombre des congrégations non autorisées est aujourd'hui de 22 pour les hommes et de 32 pour les femmes.

La valeur de leurs propriétés immobilières était la suivante :

Congrégations auto isées \$10,220,460.

Congrégations non autorisées, \$5,212,900.

Il est bien évident que ce n'est là qu'une faible partie de leur fortune, qui se trouve entre les mains de personnes interposées.

Les jésuites possédaient huit hectares de terrain, d'une valeur vénale de \$1,250,600, et d'une valeur locative de \$73,234.

Parmi les congrégations de femmes, on remarque :

Les Chanoinesses de Saint-Augustin, avec \$1,100,000 ; les Dames du Sacré-Cœur, \$1,050,000 ; les Cha-

noïesses de N.D. de Saint-Augustin, \$412,000; les Filles de la Charité, \$890,200; les Petites Sœurs des Pauvres, \$711,200; Sœurs du Refuge, \$1,000,000; la Visitation, \$400,000; les Carmélites, \$631,000.

La valeur totale des immeubles, tant possédés qu'occupés en 1881 par les congrégations des deux sexes, était de \$25,200,000, dont 34 pour les congrégations non autorisées. La valeur locative était de \$1,006,000.

On voit que le Séminaire dépasse cela de beaucoup à Montréal.

Le projet de budget des cultes pour 1894 est inférieur de 56,000 fr. à celui de 1893.

On trouve un curé (celui de la Cathédrale de Paris) à 2,400 fr.; 67 curés de cathédrale à 1,600 fr.; 853 curés à 1,600 et 1,500 fr.; 2,529 curés à 1,300 et 1,200 fr.; 1,950 desservants à 1,300 fr.; 1,755 à 1,200 fr.; 4,627 à 1,100 fr.; 4,500 à 1,000 fr.; 18,170 à 900 fr.; 7,000 vicaires à 450 fr.

Les cultes protestants possèdent :

Les calvinistes, 12 pasteurs à 3,000 fr.; 108 à 2,200 fr.; 96 à 2,000 fr.; 420 à 1,800 fr.; les luthériens, 10 pasteurs à 3,000 fr.; 5 à 2,200 fr.; 4 à 2,000 fr.; 43 à 1,800 fr.

En outre, un certain nombre de pasteurs ou de veuves de pasteurs reçoivent des secours s'élevant à 135,000 fr., et 50,000 fr. d'indemnités sont versés à des pasteurs pour services extraordinaires; les frais d'administration du culte calviniste montent à 12,000 fr., ceux du culte luthérien à 5,000 fr.

De son côté, le culte israélite compte :

1 grand rabbin à 12,000 fr., 1 à 5,000 fr., 8 à 4,000 fr., 4 rabbins à 2,500 fr., 2 à 2,100 fr., 3 à 2,000 fr., 1 à 1,950 fr., 5 à 1,900 fr., 3 à 1,850 fr., 6 à 1,750 fr., 3 ministres officiants à 2,000 fr.; 12 à 1,000 fr.; 1 à 900 fr., 2 à 700 fr., 5 à 600 fr.

Le premier budget des cultes était de 65,400,000, la moitié de ce qu'il aurait dû être. Aujourd'hui il n'est plus que de 41,000,000.

Le budget des cultes coûte à chaque citoyen français 26 sous par an.

Nous sommes loin du Canada.

Ce dernier calcul fait pousser à la *Semaine Religieuse* de Québec la douloureuse exclamation suivante :

Voilà la maigre compensation donnée à l'Église de France, en retour des quatre milliards qu'on lui a confisqués et qui réalisaient 180 millions de revenu.

On avouera aussi que c'était de trop.

JUSTUS.

Envoyez nous les noms de vos amis qui désirent s'abonner au CANADA-REVUE.

BIBLIOGRAPHIE

M. Louis Fréchette vient de réunir en une brochure in vo d'une centaine de pages les lettres hilarantes que, du mois d'avril au mois de juillet, il a adressées à M. l'abbé Baillargé, du collège de Joliette. Tout le monde a lu ces lettres, mais tout le monde n'a pas conservé la collection des journaux où elles se sont produites, et il serait regrettable que les champions de l'instruction publique, ou les amateurs de sel gaulois, fussent privés de cette intéressante série épistolaire.

À côté de la verve endiablée de l'auteur, verve qui a si vivement malmené la réputation du destinataire, ces lettres contiennent l'énonciation de toutes les réformes désirées par les pédagogues. M. L. Fréchette a revu et considérablement augmenté cette correspondance qui, primitivement destinée aux journaux, c'est-à-dire écrite d'abondance, au courant de la plume, offrait nécessairement quelques lacunes. Ces lacunes ont été comblées. La question d'enseignement a été développée, et nulle réforme désirable n'est restée dans l'oubli.

Tous les admirateurs de L. Fréchette trouveront dans cette brochure la forme si vigoureuse et si pure qui caractérise le maître; tous ceux qui ont à cœur de contrôler l'enseignement imposé à leurs enfants y trouveront un guide infailible, tous ceux qui recherchent la bonne humeur, l'esprit de répartie, la vivacité d'attaque, l'argumentation serrée, la satire fréquente, y trouveront de quoi satisfaire leurs goûts.

Nous avons relu ces lettres dans la brochure avec autant de plaisir que si elles eussent été inédites et notre appréciation peut se résumer par cette expression d'Horace: *Utile dulci*. En vente à la Cie d'Imprimerie Desaulniers, 22 rue St. Gabriel, au CANADA-REVUE, et chez les principaux libraires, à 25 cts l'exemplaire.

LE RÉPERTOIRE NATIONAL, par J. Huston, 4 vol., chez J. M. Valois & Cie., Montréal.— *Le Répertoire National*, que vient de faire paraître M. M. J. Valois et Cie., est une réédition d'un ouvrage excessivement intéressant et de la plus haute importance au point de vue de l'étude des lettres canadiennes. J. Huston, l'auteur de ce recueil littéraire, était un des membres les plus actifs de l'Institut Canadien, aux travaux duquel il s'était dévoué avec une énergie sans égale, et il avait conçu le projet de sauver de l'oubli les œuvres des premiers écrivains canadiens. C'est dans cet esprit qu'est conçu son ouvrage, qui a naturellement nécessité des travaux considérables. Les premiers écrits de nos hommes de lettres étaient disséminés dans la presse à toutes les époques de notre histoire; la plupart de ceux qui avaient écrit étaient en même temps mêlés aux mouvements et aux querelles politiques qui avaient fait éparpiller leurs œuvres à tout venant.

J. Huston a réuni dans les quatre volumes qui composent son répertoire national tout ce qui méritait d'être conservé des écrits de nos prédécesseurs. Ses prétentions sont modestes, comme d'ailleurs l'indique l'épigraphie empruntée au *Canadien* en 1807 :

“Les chefs-d'œuvre sont rares et les écrits sans défaut sont encore à naître ;” néanmoins ils constituent un document, un monument même d'une valeur énorme pour notre histoire littéraire.

La première édition de cet ouvrage était épuisée, et l'on pouvait redouter la disparition de ce précieux travail. On doit savoir gré à M. M. J. M. Valois & Cie. d'avoir fait un patriotique sacrifice pour publier une luxueuse édition du *Répertoire National*.

L'édition que nous avons entre les mains est remarquable à tous les égards et sous tous les rapports. Cinquante portraits aujourd'hui introuvables, incartés dans les volumes, transmettent à la nouvelle génération le souvenir des chefs de la lignée canadienne. La typographie, le papier, la brochure sont irréprochables.

Que dire du contenu ? Il comprend un choix charmant de conférences, d'articles de journaux, de nouvelles, de poésies, des rondeaux *Pont Veuif*, où se montre la bonne humeur canadienne sous toutes ses faces.

Prenons les rondeaux du vieux Joseph Quesnel. Peut-on trouver quelque chose de plus gaulois et de plus canadien ?

Il se fâche contre sa belle, et chante :

Si quelq' fois j' la veux embrasser,
Contre moi elle s' met en colère ;
Mais j' crois pourtant qu'elle m' laisserait faire,
Si j'osions un peu la presser.

Quelques pages plus loin, Bibaud lance ses satires où, sous le sarcasme, il dit de dures vérités à des compatriotes.

Le rhum en nos climats fait d'horribles ravages.

Et puis :

Le pipe au Canada produit un grand dommage.

Où encore :

La paresse nous fait mal parler notre langue ; très souvent, au milieu d'une phrase française, nous plaçons sans façon une tournure anglaise.

Où bien, ce sont les conseils sages de L. Plamondon :

Convenons en, il importe à tout citoyen de savoir l'histoire de sa patrie, et nous devons en conséquence faire tous nos efforts pour acquérir une connaissance aussi utile.

Que de bonnes leçons à retrouver là !

Le *Répertoire National* devrait se trouver dans toutes les bibliothèques canadiennes du pays.

DE LA DÉFINITION DU CRIME par A. Hamon, chez G. Masson, éditeur, Paris. M. A. Hamon, dont nous

avons déjà signalé les fortes études et les sérieux travaux, et qui d'ailleurs a déjà collaboré à notre journal comme correspondant parisien, a exposé dans une plaquette d'une cinquantaine de pages sa théorie de la définition du crime. Des aperçus très complets et très saisissants lui permettent d'élaguer les définitions admises, ou plutôt acceptées jusqu'à présent, en sociologie et en criminologie, pour leur substituer une nouvelle formule, qu'il expose et défend avec une chaleur convaincante. À son point de vue, “ Tout acte qui lèse la liberté individuelle est un crime ”.

De cette définition précise, claire, satisfaisante et générale, il en appelle à la discussion et à la critique de ceux qui s'intéressent à la recherche de la vérité

DEDICACE

Voici avec quelle bonne grâce et quelle délicatesse paternelle M. Francisque Sarcey offrait dernièrement à sa fille, à sa chère Madeleine, les souvenirs aimables et jeunes qu'il s'était plu à rassembler :

“ Ton père te dédie ce livre, où il a conté quelques-uns des souvenirs de sa jeunesse. Tu peux le lire d'un bout à l'autre sans scrupule. Comme je pensais à toi en l'écrivant, comme je voyais sur le papier l'ombre de ta tête penchée sur mon épaule, tu n'y trouveras aucun récit dont puisse s'effaroucher la chasteté de tes oreilles de quinze ans.

“ Tu y verras que ton pauvre père, comme toutes les créatures humaines, hélas ! a été pétri de mal et de bien ; qu'à côté de grands et nombreux défauts, il a eu quelques qualités sérieuses, dont la moindre n'est pas ce goût de sincérité qui lui a permis de convenir, sans fausse pudeur ni ostentation, des uns aussi bien que des autres.”

Et quelle leçon cette gentille Madeleine devait-elle emporter du livre ? C'est qu'à l'exemple de son père, autant que d'après ses conseils, “ il faut travailler dans la vie ; il n'y a que cela au monde de bon et de vrai.” Voltaire a dit le mot où se trouve le secret du bonheur : “ il faut cultiver son jardin,” n'eût-on même qu'un jardinet.

Quelques-uns de nos lecteurs nous ont demandé s'il y avait des exemptions pour la taxe des eaux, ou s'il y avait des avantages accordés à certains établissements religieux.

Nous sommes heureux de pouvoir leur répondre qu'il n'y a pas une seule exemption ; que le tarif est réglé selon une échelle applicable à tous indistinctement, et que le département des eaux met tous les citoyens sur le même pied, sans exception. Les hôpitaux eux-mêmes paient la taxe de l'eau.

Nous serions enchantés de voir tous les services agir avec la même impartialité et la même sagesse.

POUR CHASSER LES IMPURS

Il se continue à Paris une guerre de caricatures et de lazzi contre M. le sénateur Bérenger et ses amis. Ce matin, dans la rue, je les ai entendus chaussonner grossièrement. Et le plus remarquable, c'est que des hommes sérieux et dignes se joignent aux hâbleurs ; évidemment ils ne veulent pas que leur honnêteté soit protégée ; ils veulent être libres, faisant tout le bien qu'on sait, de vivre au milieu du mal, comme la salamandre dans le feu. Cela est un fléau. J'ai vu un journal de Droite, un journal religieux qui criblé de plaisanteries les zélés de la vertu ; peut-être il soupçonne celle-ci d'être une invention protestante... Enfin, tous ceux qui combattent pour les bonnes mœurs peuvent dès à présent le savoir : il sont impopulaires.

C'est là un grand bien pour eux. Les railleries, non moins que les trahisons d'amis, sont un ingrédient de toute réussite morale. Il est même quelque chose de plus pénible que le ridicule, lorsqu'on élève la voix en faveur du bien ; c'est la considération excessive, le respect outré qu'on a l'air d'avoir brigüés pour soi, qu'on obtient quelquefois, et qu'on a cruellement conscience de ne pas mériter. Il semble qu'on se pose soi-même en modèle, alors qu'on exprime naïvement ce qui est bon ; car encore faut-il que quelqu'un se dévoue, et que ce qui est bon soit dit. Mais un courage particulier n'est pas de trop pour s'exposer à ce reproche de pharisaïsme et d'orgueil. Il faut, pour accepter cela, tout à fait s'oublier, et ne voir que la cause.

Ainsi tout homme bien ne doit marcher avec la *Ligue* formée contre la licence des rues du moment qu'elle est honnie et blasonnée.

Cependant, il ne faut pas aller jusqu'à la croire très efficace. S'imaginer qu'on améliorera ce pays par des réglemens et en blanchissant les murailles, c'est croire qu'on se guérit de la rougeole parce qu'on s'est enfariné le visage. L'œuvre de la *Ligue* n'est donc pas morale, à proprement parler ; elle relève plutôt de l'hygiène publique, comme les prescriptions sur l'éloignement des usines pestilentielles et sur la falsification des denrées. C'est de cette façon seulement que l'Etat doit y intervenir. Là-dessus on ne saurait être trop net.

Il n'appartient pas à l'Etat d'imposer aux individus la pureté des mœurs ; il n'a pas charge d'âmes. Exactement, il n'a pas de conscience, et tout ce qu'on lui en attribue est autant d'enlevé à la conscience de l'individu. Celui-ci seul a charge et responsabilité de sa conduite : tel est du moins le principe moderne. L'histoire montre bien ce qui arrive quand le pouvoir se substitue à la libre détermination des personnes pour ce qui regarde leur privé. C'est l'hypocrisie décrétée, c'est la léthargie et la mort au dedans de chacun. On connaît les *mômeries* de Genève et l'inquisition du Petit-Conseil ; on sait ce que donna la *Société pour la réforme des mœurs* en Angleterre sous Guillaume III, ou plutôt sous le patronage de la reine Marie. Il ne faudrait pas recommencer.

Mais si l'Etat n'est pas *producteur* de la moralité de ses sujets, il doit en être au moins le *protecteur*, comme disent les économistes, et mettre obstacle à ce qui la menace. Il est vrai. Cependant, rappelons-nous que le noble Channing, tout persuadé qu'il fût que l'athéisme était un principe de mauvaise conduite, mit sa signature au bas d'une pétition pour qu'un petit journal athée ne fût point supprimé tout net. Il sentait bien que qui touche à la liberté porte la hache à la racine même de toute moralité, de toute religion. C'est par l'ascendant de la vérité que l'erreur se combat. Faisons donc attention : ne protégeons pas trop.

Toutefois, après réflexion, le principe de M. Bérenger et de ses amis demeure sauf. Il n'y a pas contradiction. Oui, on a le droit de supprimer, en restant un pur libéral, ce qui excite publiquement à la volupté. En effet, l'obscénité n'est pas une opinion. L'athéisme en est une, et on peut le réfuter. Au contraire, comme M. Secrétan l'observe, "l'image impudique agit sur les nerfs de ceux qui l'abhorrent autant, peut-être plus, que sur les nerfs de ceux qu'elle enchante ; elle pousse à l'acte par une impulsion vraiment mécanique et produit un trouble profond et durable même chez ceux qui résistent à cette impulsion. Il s'agit donc ici de phénomènes pathologiques et d'une *intoxication* proprement dite."

Voilà le point juste. Que vous vouliez aller au mal, librement, la cité n'a nul droit, chez nous autres modernes, de vous en empêcher en substituant sa volonté à la vôtre. Allez donc où votre choix vous porte ; vous savez où trouver le mal : à Paris, ce n'est pas difficile, on est très bien outillé pour cela ; — mais, comme la communauté protège l'enfant, le mineur, elle doit préserver aussi l'enfant qui est en tout homme, si vieux, si patriarche qu'il soit, je veux dire cette partie de lui-même, dépendante des sens, qui ne se défend pas. Ce qui se passe de la volonté aux sens doit être libre (détournons-nous pour ne voir pas l'abus effrayant de cette liberté, en ayant cependant confiance au redressement final) ; ce qui se glisse par les sens pour aller atteindre et corrompre la volonté malgré elle doit être empêché. L'Etat qui ne l'empêche pas manque à sa mission.

Telle est la distinction sur laquelle semble reposer tout droit d'intervention de l'Etat dans les questions de mœurs. Cela entendu, on ne peut qu'accorder beaucoup d'encouragements au généreux fêtu de paille mis par M. Bérenger en travers du torrent

PAUL DEJARDINS.

Joli exorde :

Dans le procès de Norton, le nègre accusé d'avoir fourni des faux documents, M. Demange, avocat de Ducret, prend la parole à une heure du matin, et débute ainsi :

Ce n'est plus l'heure des discours ; c'est l'heure du sommeil. Seule, peut-être, la vérité veille encore, et je vais tâcher de vous faire entendre sa voix.

L'ENSEIGNEMENT

Nous prenons où nous les trouvons toutes les traces de réforme possibles dans l'éducation.

C'est ainsi que nous empruntons au *Nord*, qui pourtant ne partage guère nos idées, l'extrait suivant d'un compte-rendu relatif à une brochure de M. J. B. Robillard, ayant trait à cette matière.

Nous ignorons où nous pourrions nous procurer cette étude ; mais si ces lignes tombent sous les yeux de l'auteur, il nous fera un vif plaisir en nous l'adressant :

Où sont donc les obstacles qui enrayent le mouvement de progrès intellectuel après lequel nous soupignons ? Est-ce le petit nombre des maisons d'école ? Non, elles foisonnent dans toutes les paroisses.

Ces obstacles sont en premier lieu l'incompétence de l'instituteur. Pour obvier à ce défaut, M. Robillard et ses collègues suggèrent fort sensément que les municipalités scolaires soient classifiées selon leurs ressources, et qu'on établisse un minimum de salaire d'enseignement dans chaque catégorie, de manière à assurer un choix d'instituteurs d'une compétence aussi uniforme que possible.

En deuxième lieu, le programme d'enseignement manque d'uniformité, et devrait être réformé en vue de faire mieux apprécier l'instruction par l'élève lui-même, autrement dit, en vue de lui inculquer des connaissances qu'il garderait toute sa vie en les développant, et non-seulement des bribes de savoir par cœur qu'il considère comme un bagage inutile et encombrant après la première communion.

Pour atteindre ce but, M. Robillard propose, outre la réforme du programme d'enseignement, la création du diplôme élémentaire, et cette théorie nous paraît se recommander avec une très grande force.

À ce diplôme, l'on pourrait attacher de si nombreux avantages comme cours préparatoire au commerce, à l'instruction classique, certificat d'aptitude au service civil, aux emplois municipaux ou scolaires et autres, brevet de capacité que le commerçant et généralement le patron rendraient obligatoire par la seule force de l'usage, que les pères de famille le rechercheraient avec avidité pour leurs enfants.

Ce sont évidemment là des idées très saines et que nous aimerions à voir propager et discuter.

Nous y reviendrons.

MAGISTER.

Nous prions nos abonnés de nous faire parvenir le montant des factures d'abonnement que nous leur adressons cette semaine. C'est la meilleure manière de soutenir l'œuvre du CANADA-REVUE.

L'AMI DE L'USURPATEUR

De nouveaux embarras se préparent pour ce pauvre Monsieur Desjardins.

Voici ce qu'annoncent les journaux :

VISITE ROYALE.

Montréal recevra sous peu la visite d'un personnage royal, l'archiduc François Ferdinand, héritier présomptif du trône impérial d'Autriche.

L'archiduc est venu en Amérique à l'occasion de l'exposition universelle de Chicago.

Encore un allié de l'usurpateur, un geolier du Pape.

Que va faire *not' maire* ?

CURIEUX.

A chacun des pas que fait le crieur de journaux qui arpente tous les quartiers, le niveau moral monte ou baisse ; les esprits, les opinions s'améliorent ou se pervertissent suivant le journal qu'il porte. A chaque évolution qu'ils accomplissent, les cylindres de l'imprimeuse font trembler la terre. Chaque fois qu'ils tournent, la pensée, tantôt ange de lumière, tantôt ange de ténèbres, part et va déployant ses ailes pour vivifier le monde ou... l'empoisonner.

UN BON COMMENCEMENT

Le *Journal de Waterloo* nous apprend que la dîme est abolie dans un grand nombre de paroisses des Cantons de l'Est et que les curés y sont à salaires.

Voilà un bon exemple qui devrait être suivi partout.

La dîme, maintenant qu'elle a été transformée en impôt en argent dans la plupart des paroisses n'a plus de raison d'exister, et doit disparaître.

Il faut mieux une fois pour toutes établir les comptes et savoir à quoi s'en tenir.

Lorsque tout sera régularisé et que les revenus des paroisses seront fixés, on verra moins de vocations et surtout moins de cabales.

Allons, c'est encore du progrès.

LIBÉRAL.

HORREUR

S'il faut en croire l'*Empire*, qui n'a aucune raison d'être désagréable à l'hon. M. Beaubien, le castor bien connu, le fameux Haras d'Outremont aurait remporté le quatrième prix à Chicago avec le cheval suivant :

Etalons, 4 ans et au dessous de 5 ans.—

Voltaire, 4e prix. E. Beaubien, Montréal.

Naturellement le susdit M. Beaubien prétendra que l'étalon n'est pas à lui, il est au *fiis à poupa* ; mais enfin, que va dire la *Vérité* de voir dans des écuries bien pensantes un étalon qui s'appelle *Voltaire* ?

CURIEUX

EXPOSITION

La Compagnie d'Exposition de Montréal a organisé cette année une grande exposition industrielle et agricole. Rénchérissant sur les années précédentes, elle a combiné un programme de réjouissances bien fait pour attirer la foule pour assurer le succès de cette vaste entreprise.

Fêtes de jour et fêtes de nuit se succéderont sans interruption, et le public trouvera là tous les attraités désirables.

Ouverture de l'Exposition le lundi 4 septembre fermeture le 9 septembre. Accès facile, grâce aux tramways électriques; exhibitions et récréations permanentes, le jour et la nuit.

Prix d'entrée, 25 cts.

A TRAVERS UN MANDEMENT

Mgr Fabre défend les bazars.

Il est bientôt temps après avoir permis celui de la Cathédrale et avoir exhibé Crowfoot pour dix cents.

M. P. B. Mignault a plus de chance que le CANADA-REVUE.

La lecture de ses œuvres est conseillée.

Mais aussi, les raisons sont graves :

"L'étude du droit paroissial, au double point de vue canonique et *civil*, devient de plus en plus nécessaire dans notre pays"

On a pu en juger à Notre Dame.

Avant de quêter pour les Séminaristes hindous, ne ferait-on pas bien de créer à Montréal un refuge pour les mères de famille sans asile ?

Les visiteurs étrangers qui vont nous arriver par milliers la semaine prochaine pourront passer une soirée très agréable au Parc Sohmer. (Les attractions multiple de cette place d'amusement sont toujours de premier choix, et ceux qui n'ont pas encore vu cette institution (ils sont rares aujourd'hui) ne peuvent mieux faire que d'aller s'y délasser des fatigues de la journée. La preuve la plus convaincante de ces avancés est facile à faire. Depuis le commencement de la saison, le Parc a toujours en un fort contingent de visiteurs. Il ne reste plus que quatre ou cinq semaines avant la froide saison, et il n'est que rationnel de profiter du beau temps. Le programme est des plus variés et de nature à satisfaire les plus exigeants.

Il s'est fait un grand nombre de changements ecclésiastiques dans le diocèse de Québec cet automne.

Idem dans le diocèse de St-Hyacinthe.

COLLEGE SABREVOIS

117 Rue Chatham, Montreal.

Le but de cette institution est de donner aux jeunes Français et Anglais des deux sexes une instruction forte et pratique.

Cours préparatoires aux Universités et Écoles supérieures de la province.

Chambres particulières sur demande. Prix très modérés.

RÉSULTAT DES EXAMENS.

Cours supérieur: ont été admis au "Bishop's Collège" (Cours de Médecine), MM. Léandre Brunet, de Roxton Falls; James Benny, d'Aillebout; Oscar Stevens, de Montréal; Charles Fortin, de Brushtown, N.Y. A l'Université McGill (Cours de Sciences Appliquées), M. Chandler Hart, de Cowansville.

Cours de Médecine Vétérinaire:—M. J. B. Hollingsworth, de Buckingham; (McGill Normal School, cours élémentaire) Melle. L. Vezina, de Québec.

Elèves ayant obtenu le maximum des point:—

Cours Secondaire:—Melle. E. Noyes, de Cowansville; (français, latin, sciences); Melle. M. Fuller, de Sweetsburg (français, sciences); Melle. A. Roy, de Sabrevois (anglais); MM. O. Picard, J. Coté, de Montréal (français, grec, latin); M. Nm. Clark, de Farnham Centre (grec, latin); M. R. Noyes, de Cowansville (science, histoire).

Cours Élémentaire:—Melles. D. Mitchell, de East Templeton; Mildred Dyke, de Montréal; Gertrude Denison, Christiana Denison, de Montréal; Fanny Jones, de Liverpool, Angleterre; MM. S. Laurin, de St. Eustache; Thomas Ker, de Montréal; Ernest Roy de Sabrevois, etc., etc.

(Belles-lettres) M. A. Mitchell, de Montréal.

Ouverture des cours lundi, 11 septembre 1893. Pour tous renseignements, s'adresser à

D. LARIVIÈRE, B.A.,

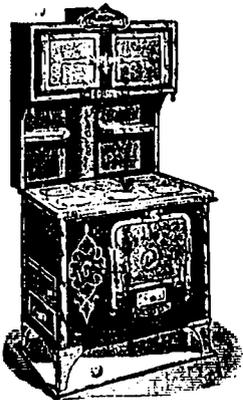
Principal du Collège Sabrevois,

117 rue Chatham, Montréal.

C'est étonnant comme le feu de paille allumé il y a près d'un an, brûle avec intensité. Nous serions curieux de connaître l'opinion de Mgr. Laflèche là-dessus.

MANUFACTURE DE COFFRES FORTS

MEDAILLE D'ARGENT



Contenaire 1876.

DE LA PUISSANCE

Et Poêles de Cuisine en Acier et Fer Battu

C. CHAPLEAU, Prop.

414 RUE ST. LAURENT

Atelier : Coin des rues Ontario & St. Charles Borromeo

MONTREAL.



COGNAC Vve MASSON & CIE.,

Ce Cognac, qui vient d'obtenir la Medaille d'or a l'Exposition Internationale d'Hygiene de Vienne, se recommande d'une façon toute particulière pour sa saveur, sa pureté et ses qualités fortifiantes pour les malades. En vente chez tous les principaux épiceries et dans les meilleurs hôtels.

Agence Generale pour le Canada, 516 RUE ST. PAUL, MONTREAL.

19-92

L'AMERIQUE FRANCAISE,

JOURNAL HEBDOMADAIRE ILLUSTRÉ,

NAPOLEON THOMPSON. - Propriétaire-Editeur.

BUREAUX : 33-43, GOLD STREET, N.Y., U.S.

ABONNEMENTS (Canada).

L'an au, franc de port..... \$3.00
Six mois, "..... 2.00

PAYABLES D'AVANCE.

Le seul journal illustre francals d'Amérique



AVANT.

APRES.

GEORGE VIOLLETTI

Fabricant et importateur D'Instruments de Musique

Harpes à vent et réparations de toutes sortes.
635 rue Notre-Dame, MONTREAL.

CANADA-REVUE

PUBLICATION HEBDOMADAIRE.

À Montréal \$3 50
Hors de Montréal..... 3 00
En France, 20 francs

A. FILIATREAU,

Directeur-Gérant.

312 rue Craig,
Boite Postale 321.

Téléphone 6-26

Le "Caligraph"

EST LE SEUL CLAVIGRAPHIE EMPLOYÉ PAR LES
RAPPORTEURS OFFICIELS DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES, A OTTAWA

Nous remplaçons actuellement SEPT de ces machines qui ont été en usage depuis un grand nombre d'années.

Le Chef du Bureau dit :

" Je ne connais pas de machine qui l'égalé."

Demandez une liste descriptive de prix.

MORTON, PHILLIPS & CIE.

: : SEULS AGENTS POUR QUÉBEC ET L'EST D'ONTARIO, : :

No. 1755 RUE NOTRE DAME,

MONTREAL.

AGENCE ETABLIE EN 1862
GUSTAVE FAUTEUX,

COURTIER D'ASSURANCE

FEU, VIE ET MARINE

Membre au Fire Underwriters' Association

Directeur au Board of the Montreal Fire Insurance Brokers
 et Agent de la Compagnie

North British and Mercantile Fire and Life Insurance Co.

LA COMPAGNIE LA PLUS PUISSANTE AU MONDE.

APITAL.....	\$15,000,00
FONDS INVESTIS.....	52,053,71
FONDS INVESTIS EN CANADA.....	4,509,75
REVENU ANNUEL.....	12,000,000

M. FAUTEUX s'occupe avec beaucoup de soin des assurances de ses nombreux clients en leur plaçant dans les meilleures compagnies, et en cas de feu, par son expérience, leur facilitant un prompt et libéral règlement de leurs pertes dans le plus bref délai.

Bureau—No. 78 rue St. Francois Xavier, Montreal.

Bell Telephone No. 318

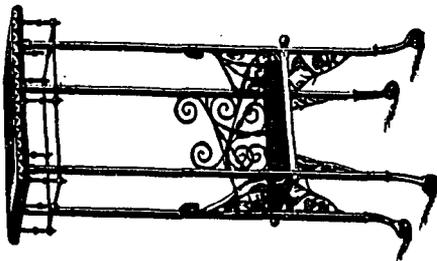
RENAUD, KING & PATTERSON

652 RUE CRAIG,

FABRICANTS DE

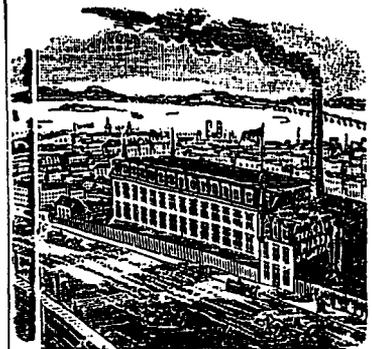
Meubles de Fantaisie et de Gout.

Meubles de toutes sortes
 faits sur commandes, aussi en
 main un immense stock de meub-
 les de toutes sortes à des prix
 très modérés.



THOS F. G. FOISY

FABRICANT DE



PIANOS

DROITS,

CARRES

ET A QUEUE

214 Rue Papineau,
 MONTREAL.

Telephones 7227 et 1700.

M. FOISY fait le commerce de gros et de détail. Les communautés religieuses ont tous intérêt à s'adresser à cette maison.

Les pianos canadiens fabriqués par la maison Foisy sont garantis pour cinq ans.

Pianos faits à ordre pour convenir à l'aménagement des salons.

Les grandes réparations seulement sont faites par la maison Foisy, et exécutées dans le plus bref délai sur le même principe que les pianos neufs.

Agents demandés dans toutes les parties du pays.

ARCHAMBAULT

Photographie Artistique

1662 RUE NOTRE-DAME,
 MONTREAL.

Spécialité de portraits grandeur nature au pastel.



LE SUN,
 Compagnie d'Assurance sur la Vie
 DU CANADA.

1892 - PROGRES ET PROSPERITE.

Les Resultats de l'Accroissement d'une Année.

Items du rapport de l'année 1892.

Assurance sur la vie en force le 1er Janvier 1893.....	\$23,001,046.64
Augmentation sur l'année précédente.....	4,464,084.80
Nouvelles propositions reçues en 1892.....	8,566,467.10
Augmentation sur 1891.....	2,684,935.50
Revenus pour l'année finissant le 31 Dec. 1892.....	1,134,807.61
Augmentation sur 1891.....	214,693.4
Actif au 31 Décembre 1892.....	3,403,700.88
Augmentation sur 1891.....	518,128.44
Réserve pour la sécurité des porteurs de police.....	2,988,320.28
Augmentation sur 1891.....	507,477.30
Surplus au-dessus de tout engagement, excepté le Capital-Actions.....	307,423.77
Surplus au-dessus de tout engagement, et du Capital-Actions.....	244,928.77
Réclamations après décès durant 1892.....	151,528.32
Diminution sur 1891.....	16,537.72

T.B. MACAULAY, Secrétaire. IRA B. THAYER, Sur. des Agences. R. MACAULAY, Président.